

RDA 7.2.1.3 Erfassen der Art des Inhalts
Recording the nature of the content
Enregistrement de la nature du contenu

Règle d'application :

Utiliser les termes suivants comme descripteurs de contenu lorsqu'ils s'appliquent.

D = Définition

A = Règle d'application

Terme <i>traduction</i>	Définition / Règle d'application
Ausstellungskatalog <i>Catalogue d'exposition</i>	D: Ressource qui paraît à l'occasion d'une exposition, qui traite de l'exposition et des thèmes de cette dernière et qui contient principalement les objets exposés. A: A utiliser pour les ressources qui paraissent à l'occasion d'une exposition uniquement si ces ressources ont un lien étroit avec l'exposition. Ne pas utiliser pour les ressources qui paraissent à l'occasion d'une exposition, mais qui ne contiennent rien à son sujet.
Autobiografie <i>Autobiographie</i>	D: Compte rendu écrit de la propre vie de l'auteur ou de phases de sa vie. A: En présence d'une autobiographie d'une personne ou d'un groupe de personnes. Pour le matériel autobiographique qui n'est pas exclusivement le récit de la vie de l'auteur, mais une présentation de diverses expériences personnelles utiliser « Erlebnisbericht » (<i>récit de vie</i>) (voir AH-007).
Bibliografie <i>Bibliographie</i>	D: Répertoire de références bibliographiques. A: Pour tous les types de bibliographies ou base de données bibliographiques; peut aussi être utilisé lorsqu'une partie seulement de la ressource est une bibliographie (par exemple dans des mélanges, lorsque l'une des contributions est une bibliographie), mais pas pour les listes de références figurant en annexe des publications.
Bildband <i>Livre illustré ("beau livre")</i>	D: Ressource constituée pour une part substantielle d'illustrations (au moins 40%) et dans laquelle les illustrations ne servent pas seulement à illustrer le texte.

Biografie <i>Biographie</i>	<p>D: Compte rendu écrit de la vie d'un être humain.</p> <p>A: 1. En présence d'une biographique d'une personne donnée, quand le compte rendu de la vie est prédominant ou pour le compte rendu d'une partie de la vie d'une personne donnée.</p> <p>2. Pour les recueils de biographies.</p>
Comic <i>Bande dessinée</i>	<p>D: Suite de dessins, en principe avec du texte intégré dans l'image, la plupart du temps sous forme de bulles.</p>
Festschrift <i>Mélanges</i>	<p>D: Ressource créée à l'occasion d'un anniversaire ou d'une commémoration, par exemple pour une entreprise, une association, une ville, une haute école ou une personnalité.</p> <p>A: Utilisé également pour les hommages.</p>
Hochschulschrift <i>Thèse</i>	<p>D: Thèses, mémoires, thèses d'habilitation ou tout travail de fin d'études ou d'examen réalisé pour l'obtention d'un titre académique.</p>
Hörbuch <i>Livre audio</i>	<p>D: Parole/texte énoncé disponible sur un support physique ou sous forme de téléchargement d'internet.</p>
Konferenzschrift <i>Actes de congrès</i>	<p>D: Ressource contenant plusieurs contributions présentées à une journée d'études, un symposium ou un congrès.</p>
Monografische Reihe <i>Collection</i>	<p>D: Publication en série dont les différentes parties portent un titre significatif et ne sont en général pas publiées de manière régulière.</p>
Schulbuch <i>Manuel scolaire</i>	<p>D: Ouvrage destiné à l'enseignement, conçu pour l'école obligatoire ou secondaire supérieure et les écoles professionnelles, quel qu'en soit la forme.</p> <p>A: Utilisé pour les ouvrages et médias traitant des branches générales, pas pour les manuels spécialisés utilisés dans les écoles professionnelles.</p> <p>Il est possible de faire la distinction entre une publication destinée à l'élève et un livre du maître (Lehrerhandbuch) destiné à l'enseignant (voir AH-007).</p>
Website <i>Site Web</i>	<p>D: Eléments mis à disposition par un participant à internet. Ensemble des documents Web et fichiers, bases de données et scripts en lien. Un site Web a en général un point de départ depuis lequel tous les éléments le constituant sont accessibles.</p>
Zeitschrift <i>Périodique</i>	<p>D: Publication en série dont les livraisons paraissent à intervalles réguliers, par exemple hebdomadaires, mensuels, etc. et dont le contenu est plutôt spécialisé.</p>
Zeitung <i>Journal</i>	<p>D: Publication en série dont les livraisons paraissent à intervalles réguliers, de quotidiens à hebdomadaires. Les contenus n'ont pas de thème particulier, sont d'actualité et accessibles à tous.</p>

Une liste contenant d'autres descripteurs de contenu est à disposition et peut être utilisée en cas de besoin (par exemple pour l'indexation matières). Voir [AH-007](#).

[Etat: 02/2017]

Explication 1: Explication relative à l'attribution de descripteurs de forme ayant une relation hiérarchique les uns avec les autres

Il est possible d'attribuer tous les descripteurs de contenu qui correspondent à la ressource. Exception: lorsque plusieurs descripteurs de contenus pertinents ont une relation hiérarchique les uns avec les autres, il est recommandé de n'attribuer que le terme le plus précis.

Exemples:

Contenu	Descripteurs de contenus enregistrés	Commentaire
Dictionnaire biographique	Biografie <i>Biographie</i> Wörterbuch <i>Dictionnaire</i>	
Mélanges/hommage pour le 65e anniversaire d'une personne	Festschrift <i>Mélanges</i> Aufsatzsammlung <i>Recueil d'articles</i>	Tous les mélanges/hommages ne sont pas des recueils d'articles, c'est pourquoi les deux descripteurs peuvent être attribués simultanément
Recueil de contributions à un symposium	Konferenzschrift <i>Actes de congrès</i>	Tous les actes de congrès sont aussi des recueils d'articles, c'est pourquoi un seul descripteur est attribué
Catalogue d'exposition avec un fort pourcentage d'images	Ausstellungskatalog <i>Catalogue d'exposition</i> Bildband <i>Livre illustré (beau livre)</i>	Tous les catalogues d'exposition de sont pas des "beaux livres", c'est pourquoi les deux descripteurs peuvent être attribués simultanément
Bande dessinée	Comic <i>Bande dessinée</i>	Toutes les bandes dessinées sont aussi des livres illustrés, c'est pourquoi un seul descripteur est attribué

Explication 2: Explication relative aux catalogues d'exposition et de vente aux enchères, ainsi qu'aux actes de congrès :

1. Catalogues d'exposition

Pour une ressource parue à l'occasion d'une exposition, enregistrer le terme « Ausstellungskatalog » (catalogue d'exposition). Il est en outre possible d'ajouter une ou plusieurs autres informations sur l'exposition. L'enregistrement se fait sous forme structurée. Pour l'affichage dans le catalogue, les informations sont séparées par des virgules.

Institution ou institutions qui organise(nt) l'exposition :

Mentionner l'institution organisatrice si possible sous la forme du point d'accès autorisé établi pour elles (sinon sous la forme dans laquelle elle apparaît dans la source d'information). Cette mention

n'est pas liée à la présence ou non d'une relation à la collectivité créée selon RDA 19.2 ou RDA 19.3.

Si une exposition est présentée dans plusieurs institutions simultanément, il est possible de les enregistrer dans la même mention. Comme alternative, enregistrer une mention séparée pour chaque institution. Il est recommandé que chaque institution ou réseau se détermine sur la variante à appliquer.

Si l'exposition est présentée successivement dans plusieurs institutions, enregistrer pour chaque institution une mention séparée contenant les informations correspondantes.

Il n'est pas obligatoire de mentionner toutes les institutions hôtes.

Date ou dates de l'exposition :

Indiquer la ou les dates de l'exposition sous la forme JJ.MM.AAAA ou JJ.MM.AAAA-JJ.MM.AAAA. Il est aussi possible d'utiliser les formes MM.AAAA-MM.AAAA ou AAAA-AAAA. Au lieu de la durée de la manifestation, il est possible d'indiquer uniquement la date ou l'année de début sous forme JJ.MM.AAAA-, MM.AAAA- ou AAAA- si la date ou l'année de fin n'est pas connue.

Lieu ou lieux de l'exposition :

Indiquer le lieu de l'exposition sous la forme dans laquelle il apparaît dans la source d'information, sous la forme du nom privilégié ou du point d'accès normalisé. La forme du point d'accès normalisé est recommandée et est obligatoire pour l'indexation matière.

Si une exposition est présentée simultanément en plusieurs lieux, il est possible de les enregistrer dans la même mention. Comme alternative, enregistrer une mention séparée pour chaque lieu. Il est recommandé que chaque institution ou réseau se détermine sur la variante à appliquer.

Si l'exposition est présentée successivement dans plusieurs lieux, enregistrer pour chaque lieu une mention séparée contenant les informations correspondantes.

Indications supplémentaires:

Des informations comme « exposition itinérante » peuvent également être enregistrées dans une note relative au titre selon RDA 2.17.2. Si le titre de l'exposition diffère du titre propre de la ressource, il peut également être enregistré dans une note relative au titre ; utiliser dans ce cas le texte d'introduction : « Titre de l'exposition : ... ». En alternative ou en complément, le titre de l'exposition peut être enregistré comme variante de titre selon RDA 2.3.6.

2. Catalogue de ventes aux enchères

Pour une ressource parue à l'occasion d'une vente aux enchères, enregistrer le terme « Auktionskatalog » (catalogue de vente aux enchères). Il est en outre possible d'ajouter une ou plusieurs autres informations sur la vente aux enchères. L'enregistrement se fait sous forme structurée.

La ou les collectivités qui organisent la vente aux enchères, la ou les dates, et le ou les lieux de la vente aux enchères peuvent aussi être enregistrés. Les informations sont enregistrées selon les instructions applicables aux catalogues d'exposition.

3. Enregistrement du lieu et de la date/des dates du congrès pour les actes de congrès

Pour les actes de congrès, il est possible d'enregistrer le lieu et la ou les dates du congrès de la même manière que pour les catalogues d'expositions; ces mentions sont obligatoires pour l'indexation matière.

Explication 3: Explication relative aux dates enregistrées pour les autobiographies, les bibliographies et les biographies, ainsi que pour certains descripteurs de la liste étendue pour l'indexation matière :

Pour les descripteurs de forme « Autobiografie » (autobiographie), « Bibliografie » (bibliographie) et « Biografie » (biographie) il est possible de mentionner les années concernées.

Exemples :

Autobiografie, 1970-1975

Biografie, 63 v. Chr.-27 v. Chr. (*dates avant J.-C.*)

Biografie, 27 v. Chr.-96 (*dates avant et après J.-C.*)

Cela est également possible pour les descripteurs de forme suivants se trouvant dans la liste étendue :

Briefsammlung (*correspondance*), Diskografie (*discographie*), Erlebnisbericht (*récit de vie*), Filmografie (*filmographie*), Interview, Gespräch (*entretien*), Katalog (*catalogue*), Literaturbericht (*revue de littérature*), Quelle (*source*), Reisebericht (*récit de voyage*), Statistik (*statistique*), Tagebuch (*journal*), Werkverzeichnis (*catalogue thématique*).

Explication 4: Explication relative à l'utilisation des descripteurs de forme dans les descriptions hiérarchisées :

Pour les descriptions hiérarchisées de monographies en plusieurs parties, les descripteurs de forme sont systématiquement enregistrés au niveau supérieur. A titre facultatif, les descripteurs de forme correspondants peuvent être enregistrés dans les notices faites pour les parties.

Explication 5: Explication relative à l'utilisation des descripteurs de forme pour les contenus partiels :

Le descripteur de forme relatif au type de contenu peut aussi être attribué pour du contenu supplémentaire (voir EXPL 2 de RDA 7.16) (par exemple pour des mélanges comprenant une bibliographie, les deux descripteurs sont attribués, en particulier dans le cadre d'une indexation matières).

[Etat: 02/2017]

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 7.4.1.3 Erfassen von Koordinaten
Recording coordinates
Enregistrement des coordonnées

Règle d'application :

Enregistrer les coordonnées terrestres en indiquant la longitude et la latitude.

[Etat: 02/2014, trad. rév. 06/2016]

RDA 7.4.2.3 Erfassen von Längengrad und Breitengrad
Recording longitude and latitude
Enregistrement de la longitude et de la latitude

Règle d'application :

Enregistrer systématiquement les minutes et les secondes du système sexagésimal sur deux positions.

Exemple:

E 7°30'05"—E 10°00'51"/N 46°07'30"—N 45°54'08"

[Etat: 05/2014, trad. rév. 06/2016]

Alternative

Règle d'application :

Il est laissé à la discrétion du catalogueur d'appliquer la règle de base ou l'alternative.

[Etat: 05/2014]

Ajout facultatif

Règle d'application :

L'application de l'ajout facultatif est laissée à la discrétion du catalogueur.

[Etat: 05/2014]

RDA 7.7.1.3 Erfassen der Zielgruppe
Recording the intended audience
Enregistrement du public cible

Règle d'application :

Pour enregistrer le public cible, en alternative à la règle de base, il est possible d'utiliser l'un des termes de la liste normalisée :

- ***Jeunesse***
- ***Enfant***
- ***Enseignant***
- ***Lecteur débutant***
- ***Ecolier***
- ***Handicapé de la vue***
- ***Enfant en âge préscolaire***

[Etat: 05/2014, trad. rév. 06/2016]

Explication :

- ***Jeunesse = 12-15 ans***
- ***Enfant = 1-12 ans***
- ***Ecolier = école primaire jusqu'à la maturité***
- ***Enfant en âge préscolaire = 3-6 ans***

[Etat: 08/2015, trad. rév. 06/2016]

RDA 7.9 Hochschulschriftenvermerk
Dissertation or thesis information
Information sur la thèse ou le mémoire

Règle d'application :

Elément additionnel pour l'espace germanophone.

Omettre la mention du titre pour lequel l'auteur était candidat. Mentionner systématiquement le type de publication (thèse, mémoire, etc.) s'il est peut être déterminé. Enregistrer le type de publication sous forme normalisée.

Utiliser à cet effet un terme de la liste suivante :

- Travail de bachelor
Thèse de bachelor – utiliser « travail de bachelor »
- Travail de diplôme
- Thèse
Dissertation A – utiliser « thèse »
Dissertation B – utiliser « thèse d'habilitation »
Travail de doctorat - utiliser « thèse »
- Thèse d'habilitation
- Mémoire de licence
- Mémoire de maîtrise
- Travail de master
Thèse de master -utiliser « travail de master »
Promotion – utiliser « thèse »
Promotion B – utiliser « thèse d'habilitation »

Si le terme utilisé sur la source d'information pour désigner le type publication ne correspond à aucun des termes de la liste ci-dessus, utiliser à titre exceptionnel le terme figurant sur la source d'information.

Enregistrer le nom de la haute école dans la forme figurant sur la source d'information; il s'agit dans la plupart des cas de la ressource elle-même. Si plusieurs formes du nom de la haute école se présentent sur la ressource, utiliser, pour autant que cela soit possible, la forme figurant sur la source d'information privilégiée.

S'il ne ressort pas clairement de la description bibliographique quelle personne a obtenu le titre universitaire grâce à la thèse en question, le préciser dans la note relative aux thèses ou mémoires, par exemple « acceptée pour Sybille Meier ».

Indiquer la haute école comme institution conférant le diplôme, même si une faculté, un département ou analogue est mentionné. Indiquer en premier lieu comme année

d'obtention du diplôme l'année de soutenance. Si elle n'est pas connue, utiliser à la place l'année de remise du diplôme ou l'année durant laquelle le travail a été déposé.

Enregistrer la mention « Pas d'échange » dans la note relative aux thèses et mémoires.

Que l'on soit en présence d'un exemplaire de thèse/mémoire ou d'une thèse publiée par un éditeur, l'information sur la thèse ou le mémoire est formulée de la même manière.

Il n'est pas obligatoire de faire des recherches pour compléter les données manquantes.

Pour les ressources imprimées anciennes, il est possible d'omettre la mention de thèse/mémoire, ceci surtout si aucune université ou faculté n'est mentionnée.

[Etat: 02/2017]

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 7.11.3.3 Erfassen des Aufzeichnungsdatums
Recording Date of Capture
Enregistrement de la date de captation

Explication :

Enregistrer la date de captation soit dans l'ordre usuel dans les pays germanophones, soit sous la forme dans laquelle elle apparaît sur la source d'information.

[Etat: 08/2015, trad. rév. 06/2016]

RDA 7.12.1.3 Erfassen der Sprache des Inhalts
Recording language of the content
Enregistrement de la langue du contenu

Explication:

En présence de plusieurs langues dans une ressource, il est recommandé d'enregistrer une note explicative selon RDA 7.12.1.3. Cette information est également importante pour différencier une expression unique présentant des parties dans des langues différentes (par exemple, un recueil d'essais contenant des contributions dans des langues différentes) du cas où plusieurs expressions de la même œuvre se présentent dans des langues différentes (par exemple, l'édition bilingue d'un roman). Le choix de la formulation est libre.

Exemples :

Contributions partiellement en allemand, partiellement en anglais	pour un recueil d'essais contenant et des contributions en allemand et des contributions en anglais
Texte en allemand, anglais et français	pour une édition trilingue (le texte complet est disponibles dans les trois langues)
Texte en japonais, résumé en anglais	
Langues: allemand, français	pour un film sur DVD contenant une version synchronisée en plus de la version originale
Le livret contient le texte du requiem en allemand et en anglais	pour un CD de musique avec livret
Interface utilisateur disponible en allemand et en anglais	

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 7.13.2 Schrift
 Script
 Écriture

Règle d'application :

Elément additionnel pour l'espace germanophone, uniquement pour les écritures non latines.

[Etat: 02/2014, trad. rév. 06/2016]

RDA 7.13.2.3 Erfassen von Schriften
Recording scripts
Enregistrement des écritures

Règle d'application :

Pour l'enregistrement de l'écriture ou des écritures de la ressource, utiliser les termes français énumérés dans [AH-003](#).

Il est également possible d'utiliser en lieu et place des dénominations en français les codes à 4 lettres définis dans ISO 15924.

Exemples :

- Cyrillique
- Grec et latin
- Cyrl
- Grek, Latn

Voir aussi RDA 7.13.2.4 D-A-CH

[Etat: 02/2016]

RDA 7.13.2.4 Details von Schriften
 Details of scripts
 Particularités des écritures

Règle d'application :

Enregistrer les particularités de la ou des écritures utilisées de manière aussi détaillée que nécessaire en utilisant les termes français se trouvant dans [AH-003](#). Pour autant que cela fasse sens, la mention des particularités de la ou des écritures peut être combinée avec les informations sur la langue du contenu (RDA 7.12.1.3).

Selon les besoins, il est également possible d'enregistrer des informations sur la typographie de la ressource.

Exemples :

Turc (écriture latine et arabe)

Double en russe avec sous-titres en écriture cyrillique

Avant-propos en chinois (simplifié), contribution en chinois (traditionnel)

Chanté en persan, livret en persan (écriture arabe) et en anglais

Caractères gothiques

Voir aussi RDA 7.13.2.3 D-A-CH

[Etat: 02/2016]

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 7.15 Illustrierender Inhalt
 Illustrative content
 Contenu illustratif

Règle d'application :

Elément additionnel pour l'espace germanophone, uniquement pour les monographies.

[Etat: 02/2017]

RDA 7.15.1.3 Erfassen von illustrierendem Inhalt
Recording illustrative content
Enregistrement du contenu illustratif

Explication 1:

Le contenu illustratif (RDA 7.15) n'est prévu que pour les cas où les illustrations constituent un complément au contenu primaire (typiquement un texte). Si la ressource se compose en grande partie d'illustrations qui ont au moins autant d'importance que le texte (par exemple, livre illustré (« beau livre », album), livre d'images, bande dessinée), ne pas enregistrer un contenu illustratif pour désigner les illustrations qui constituent le livre illustré, etc. Enregistrer à la place un terme approprié listé sous RDA 7.2 Nature du contenu, par exemple, « Bildband » (livre illustré) ou « Comic » (bande dessinée) (voir RA de 7.2.1.3) et enregistrer « image fixe » comme type de contenu (RDA 6.9). Toutefois, si en plus des illustrations qui forment le livre illustré, etc., la ressource contient d'autres illustrations à caractère complémentaire (par exemple, des cartes ou des notes de musique), ces illustrations peuvent être mentionnées comme contenu illustratif selon RDA 7.15.

[Etat: 08/2015, trad. rév. 06/2016]

Explication 2:

Utiliser le terme « photographie » uniquement lorsque la ressource à cataloguer contient de véritables photographies (sur papier photo) par exemple, dans un album photos. Ne pas utiliser le terme « photographie » pour une ressource qui contient des reproductions de photos (par exemple, dans un guide de voyage).

En général, ne pas utiliser le terme « graphique ». Utiliser plutôt le terme « diagramme » au sens large désignant toutes les sortes de diagrammes.

Utiliser le terme « carte » pour les cartes géographiques et pour les plans au sens cartographique (par exemple plan de ville, plan cadastral, plan de situation).

Utiliser le terme « échantillon » si des échantillons de matériaux, etc., sont collés dans la ressource (par exemple des petits morceaux de tissu ou de papier peint).

Utiliser le terme « plan » au sens non cartographique (par exemple plan de construction, dessin technique, dessin d'architecte).

[Etat: 08/2017]

Ajout facultatif

Règle d'application :

L'application de l'ajout facultatif est laissée à la discrétion du catalogueur.

[Etat: 02/2014]

RDA 7.16 Ergänzender Inhalt
 Supplementary content
 Contenu supplémentaire

Explication 1 :

Enregistrer le contenu supplémentaire s'il est considéré comme important pour l'identification de la ressource ou sa sélection. Selon RDA 7.16.1.2, prendre l'information relative au contenu supplémentaire de n'importe quelle source.

Enregistrer le contenu supplémentaire qui ne requiert pas une description séparée dans une note.

Exemples :

Index (voir aussi RA D-A-CH de RDA 0.0, EXPL relative aux index des publications en série)

Note	Contient des index
Note	Contient des index annuels
Note	Contient des index paraissant à intervalles irréguliers
Note	Index 1/10 (1960/1969) contenu dans 11 (1970)
Note	Index 1/24 (1970/1982) = 25 (1983)
Note	Contient l'index : Gynlit

[Etat: 02/2015, trad. rév. 06/2016]

Explication 2 :

Les contenus supplémentaires qui correspondent à un descripteur de forme selon RDA 7.2.1.3 (voir. AH-007), peuvent être enregistrés en suivant la règle d'application de RDA 7.2.1.3. Cela se fait en particulier dans le cadre de l'indexation matière.

[Etat: 10/2016]

RDA 7.17.1.3 Erfassen des Farbinhalts
Recording colour content
Enregistrement du contenu de couleur

Alternative

Règle d'application :

Appliquer l'alternative. Enregistrer la présence de couleur en utilisant l'un des termes suivants:

couleur

noir et blanc

[Etat: 02/2016]

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 7.20 Musikalische Ausgabeform
 Format of notated music
 Présentation de la musique notée

Règle d'application:

Élément additionnel pour l'espace germanophone.

[Etat: 02/2014, trad. rév. 06/2016]

- RDA 7.20.1.3 Erfassen des musikalischen Ausgabeformats
Recording the format of notated music
Enregistrement de la présentation de la musique notée

Règle d'application :

Ne pas utiliser le terme « Gesangspartitur » (partition de chant).

Utiliser le terme « Klavierauszug », (réduction pour piano) lorsque la définition qui suit correspond à votre source d'information: « une réduction pour piano est une forme de musique notée qui comporte toutes les parties vocales, respectivement toutes les parties de solistes d'une oeuvre instrumentale, avec l'accompagnement instrumental arrangé pour un ou plusieurs instrument(s) à clavier ». Le terme « Klavierauszug » est aussi utilisé pour les réductions pour orgue.

Utiliser le terme « Chorpartitur » (partition de chœur) uniquement lorsque la définition qui suit correspond à votre source d'information: « une partition de chœur est la musique notée d'une oeuvre pour chœur (avec ou sans parties de soliste) et accompagnement instrumental, qui ne comporte que les parties de chœur (le cas échéant avec les parties de solistes), au moins pour les parties de l'oeuvre dans lesquelles le chœur chante, alors que l'accompagnement instrumental est omis. » Pour la musique notée d'une oeuvre pour chœur a capella dans laquelle toutes les voix du chœur figurent en parallèle voir « Partitur » (partition) [voir Glossaire]

Utiliser le terme « Aufführungsmaterial » (matériel d'exécution) lorsque la définition qui suit correspond à votre source d'information :

« Ensemble de musique notée sous différentes présentations utilisé pour l'exécution d'une oeuvre par un chœur, un orchestre ou sur scène. Il peut comprendre une partition, des parties instrumentales, des partitions de chœurs ou des parties vocales, ainsi que des réductions pour piano ou des livres de régie. Un matériel d'exécution peut être incomplet ou contenir des parties en nombres variables. »

[Etat: 02/2016]

Explication :

Les termes de la liste sont appropriés et suffisamment spécifiques. Ne pas utiliser de termes tels que partition pour piano (Klavierpartitur), partition d'exécution (Spielpartitur) ou parties d'orchestre (Orchesterstimme).

Il est toujours possible, à titre facultatif, d'enregistrer des détails supplémentaires relatifs à la présentation de la musique notée dans une note. (Voir RDA 7.20.1.4)

Utiliser le terme partition (Partitur) conformément à la définition de RDA, qui va au-delà de l'usage commun et spécialisé du terme, également pour des Lieder, des oeuvres pour solistes, etc.

Il est possible d'utiliser le terme « Aufführungsmaterial » (matériel d'exécution) lorsque la définition qui suit correspond à votre source d'information :

« Ensemble de musique notée sous différentes présentations utilisé pour l'exécution d'une œuvre par un chœur, un orchestre ou sur scène. Il peut comprendre une partition, des parties instrumentales, des partitions de chœurs ou des parties vocales, ainsi que des réductions pour piano ou des livres de régie. Un matériel d'exécution peut être incomplet ou contenir des parties en nombres variables. »

[Etat: 10/2016]

RDA 7.21.1.3 Erfassen der Besetzung für musikalischen Inhalt
Recording medium of performance of musical content
Enregistrement de la distribution d'exécution d'un
contenu musical

Règle d'application :

En présence d'un matériel d'exécution, (voir RA de RDA 3.4.3.2 ou RDA 7.20.1.4), enregistrer des distributions d'exécution détaillées si elles sont considérées comme importantes par l'institution créant les données.

Exemple :

Distribution: 0.0.2.2.-0.2.3.0., grosse caisse, orgue, cordes, chœur mixte; solistes

[Etat: 02/2017]

RDA 7.22.1.4 Dauer von Bestandteilen
Duration of component parts
Durée des parties composantes

Alternative

Règle d'application :

Il est laissé à la discrétion du catalogueur d'appliquer la règle de base ou l'alternative.

[Etat: 08/2016]

RDA 7.25.1.3 Erfassen des Maßstabs
Recording scale
Enregistrement de l'échelle

Alternatives

Règle d'application :

Il est laissé à la discrétion du catalogueur d'appliquer l'instruction de base ou les alternatives.

[Etat: 02/2014]

Explication :

Subdiviser le diviseur qui se compose de plus de trois chiffres en groupes de trois chiffres séparés par un espace à partir du dernier chiffre.

Exemple:

Titre propre: Graubünden 1:150000

Echelle: 1:150 000

[Etat: 02/2015, trad. rév. 06/2016]

Anwendungsrichtlinien für den deutschsprachigen Raum
Directives d'application pour l'espace germanophone



RDA 7.25.1.4 Mehrere Maßstäbe
 More than one scale
 Plus d'une échelle

Alternative

Règle d'application :

S'il y a seulement deux échelles, les enregistrer toutes les deux. L'enregistrement de plus de deux échelles est laissé à la discrétion du catalogueur.

[Etat: 02/2014]

RDA 7.26.1.3 Erfassen der Projektion von kartografischem Inhalt
Recording projection of cartographic content
Enregistrement de la projection de contenu
cartographique

Ajout facultatif

Règle d'application :

L'application de l'ajout facultatif est laissée à la discrétion du catalogueur.

[Etat: 02/2014]

RDA 7.27.1.3 Erfassen von sonstigen Details zu kartografischem Inhalt
Recording other details of cartographic content
Enregistrement des autres particularités du contenu cartographique

Explication relative au 1^{er} paragraphe :

Enregistrer l'orientation du bord supérieur de la surface cartographique si la carte n'est pas orientée avec le nord en haut.

Exemples :

ENE en haut

Orientation avec le sud-ouest en haut

[Etat: 08/2014, trad. rév. 06/2016]

Explication relative au 5^{ième} paragraphe :

Enregistrer la limite de magnitude apparente pour que le corps céleste figure sur la carte.

Exemples :

Magnitude: 3,5 mag

Les étoiles d'une magnitude inférieure à 3,5 figurent sur la carte

[Etat: 08/2014, trad. rév. 06/2016]